

Adoption plénière et donation

Par marjo, le 02/08/2011 à 12:53

Bonjour,

ma mère a eu un fils hors mariage.elle l'a abandonné à sa naissance .il a été adopté en adoption plénière.

ma mère possède des biens.

est ce que ce fils qu'elle a eu ,a droit à ses biens au même titre que moi.

merci de bien vouloir m'éclairer.

Par mimi493, le 02/08/2011 à 13:55

non, l'adoption plénière coupe tous les liens de famille, contrairement à l'adoption simple

Par marjo, le 03/08/2011 à 06:19

merci de m'avoir répondu.